



Ce document est rédigé en **Facile à Lire et à Comprendre (FALC)**.
Les informations écrites en FALC sont simplifiées et permettent d'aider les personnes en difficulté de lecture (handicap intellectuel, illettrisme, dyslexiques, âgées etc.) à mieux comprendre le document.

CHARTRE

DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Une charte est un document écrit qui rassemble des informations importantes.

La participation citoyenne c'est quand les habitants d'une ville sont invités à participer à l'organisation de la ville.

Présentation de la charte de la participation Citoyenne à Annemasse

Une nouvelle charte de la participation Citoyenne

Cette charte de la participation citoyenne remplace l'ancienne de 2016.

Cette nouvelle charte de la participation citoyenne répond mieux aux besoins des habitants d'Annemasse.

Elle présente :

- Les devoirs et les missions des **citoyens** d'Annemasse.
Les citoyens d'Annemasse sont les personnes qui habitent ou qui ont une activité dans la ville d'Annemasse.



- Les devoirs et les missions **des élus** d'Annemasse.

Les élus d'Annemasse sont les personnes qui représentent les citoyens à la mairie.

C'est comme des délégués.



- Les rôles et les missions des **agents de la mairie** d'Annemasse.

Les agents de la mairie d'Annemasse sont les personnes qui travaillent pour la Ville.

Par exemple, les agents municipaux.



La charte de la participation citoyenne est écrite avec tous les acteurs de la ville.

Les acteurs de la ville sont toutes les personnes qui habitent ou qui ont une activité à Annemasse.

Par exemple : les citoyens, les élus et les agents de la Ville.

Pour qu'une ville fonctionne bien, il faut que les acteurs de la ville **s'entendent bien**.

Il faut aussi que les acteurs de la ville **travaillent ensemble**.

On appelle cela de la **coopération**.

Tout le monde peut réfléchir ensemble et donner des idées aux **projets de la Ville**.

Les projets de la Ville sont des actions qui permettent d'améliorer la ville et la vie des habitants.

On retrouve ces idées dans la charte de la participation citoyenne.



L'avenir se construit ensemble

La charte permet de **rassembler les idées et les envies de tous les habitants d'Annemasse.**

C'est grâce aux idées de tout le monde qu'on construit une ville agréable pour tous.

C'est ce qu'on appelle **la démocratie.**

Christian DUPESSEY est le maire d'Annemasse.

Il dit : « Pour réussir l'avenir d'Annemasse, nous avons besoin de l'action de tous »



Comment les citoyens peuvent participer aux projets d'Annemasse?

A Annemasse, il y a 4 façons de participer :



Grâce à l'information :

La mairie communique auprès des habitants :

- Les sujets de la vie quotidienne à travailler.
- Les difficultés rencontrées par les habitants et par la Ville.
- Les idées des habitants et de la mairie pour améliorer la vie à Annemasse et résoudre les problèmes.



En allant aux réunions :

La mairie invite les citoyens à échanger avec les élus pendant des réunions.

Les citoyens pourront écouter les idées des élus pour améliorer la ville.

Les citoyens pourront aussi donner leurs idées.



En discutant avec les acteurs de la ville :

Les citoyens peuvent donner leur avis sur une décision.

Les élus et les citoyens doivent discuter ensemble.

Les élus devront prendre en compte l'avis des citoyens dans leur décision finale.



En travaillant avec la mairie sur un projet :

Les citoyens peuvent participer aux projets pour la ville, du début à la fin.

Qui sont les acteurs de la ville d'Annemasse ?

Pour que la ville se développe et soit agréable pour tous, il faut que les acteurs de la ville échantent et travaillent ensemble.

Les acteurs de la ville sont toutes les personnes qui habitent ou qui ont une activité à Annemasse :



Les élus.

Ils sont élus au suffrage universel par les électeurs.

Le suffrage universel veut dire que tout le monde peut voter pour choisir un élu.

La participation citoyenne permet aux élus d'échanger avec les habitants d'Annemasse avant de valider un projet.



Les citoyens.

Les citoyens d'Annemasse sont les personnes qui habitent ou qui ont une activité dans la ville d'Annemasse.

Ils sont experts du territoire et le connaissent bien.

Quand les citoyens donnent leur avis, ils aident à créer des projets adaptés aux habitants de la ville.

Tous les citoyens d'Annemasse peuvent participer aux projets.

Les citoyens peuvent aussi créer une association pour mieux défendre une idée.

La mairie d'Annemasse travaille beaucoup avec les associations.



Les agents de la Ville.

Les agents de la Ville d'Annemasse sont les personnes qui travaillent pour la Ville.

Ils travaillent dans différents services.

Par exemple : le service espaces-vert, le service éducation, le service social.

Les agents de la Ville sont experts dans leur service.

Ils aident les élus à prendre les bonnes décisions sur des projets de leur service.



Quand tous les acteurs de la ville travaillent ensemble, on appelle cela la co-construction.



Quelles sont les thématiques de la participation citoyenne ?

Les discussions entre les citoyens, les élus et les agents de la Ville, ont permis de définir **3 thématiques**.

Les thématiques sont un groupe de grandes idées que les acteurs de la ville veulent améliorer.

Les thématiques sont :

1. Développer le lien social et la vie de quartier.

Quand les personnes discutent entre elle, cela développe le lien social.

La vie de quartier c'est tout ce qui se passe dans le quartier.

Pour faire vivre la vie de quartier, il faut que des activités et des évènements soient organisés dans le quartier.

La mairie d'Annemasse veut rencontrer les habitants des quartiers pour discuter de leurs besoins et entendre leurs idées.



2. Imaginer la ville ensemble.

Pour imaginer la ville dans plusieurs années, il faut travailler sur des sujets compliqués.

Par exemple : l'écologie, la mobilité du territoire, l'urbanisme.

L'écologie c'est trouver des solutions pour moins polluer.

La mobilité du territoire c'est comment on arrive à se déplacer dans la ville d'Annemasse.

L'urbanisme c'est la construction de la ville.

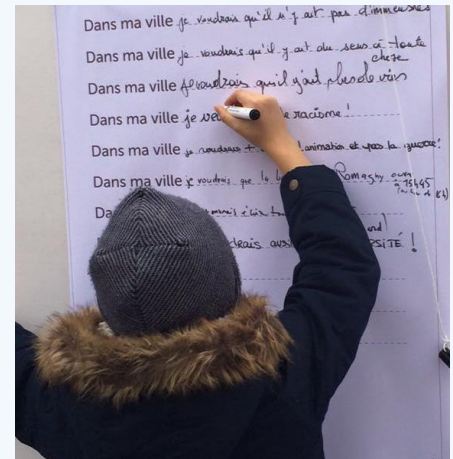
La Ville d'Annemasse a besoin que les habitants soient informés et formés pour travailler sur ces sujets compliqués.

3. Valoriser l'accès à la culture pour tous.

La Ville d'Annemasse veut intégrer les citoyens dans les actions culturelles de la ville.

Le but est qu'il y ait plus de culture dans la ville et plus de diversité dans les événements.

La diversité c'est quand quelque chose ou quelqu'un est différent.



Comment réussir à créer une participation citoyenne de qualité ?

Pour une participation citoyenne de qualité,
il faut respecter **des règles et des engagements**.

Un engagement c'est quand on doit aller jusqu'au bout
de ce qu'on a commencé.

Les règles à respecter sont :

- Que les projets et les demandes des citoyens respectent les capacités de la Ville d'Annemasse.
Chaque ville est unique.
Il ne faut pas prendre exemple sur des villes très différentes d'Annemasse.
- Que les projets et les demandes respectent la loi et la réglementation qui existent.
- Penser au bien-être et aux besoins de tout le monde.
Il faut que les projets et les demandes soient utiles pour tous et pas que pour moi ou pour un petit groupe de personnes.
- Adapter les projets et les demandes aux difficultés qui existent dans notre région et dans notre ville.
Par exemple : Les contraintes financières, les contraintes techniques et les contraintes sanitaires.

Les projets et les demandes doivent respecter les valeurs :

- **D'inclusion.**

Cela veut dire, accepter tout le monde avec ses différences.

- **De solidarité.**

Cela veut dire, qu'il faut que les citoyens s'entraident.

- **De transparence.**

Cela veut dire qu'il faut dire la vérité et être honnête.

- **De dialogue, d'écoute et de respect** de ce que disent les autres personnes.

- **De l'environnement et de l'écologie.**

Les engagements à respecter :

La Ville d'Annemasse s'engage à :

- Communiquer et informer.

- Écouter et discuter avec les habitants.

- Soutenir, aider et mettre en valeur les associations.

- Être inclusive.

Cela veut dire que la Ville s'engage à écouter tout le monde.

- Agir pour l'écologie et la protection de l'environnement d'Annemasse.

- Réfléchir à la possibilité de soutenir la recherche de financements adaptés.

- Faire évoluer le service public.

Par exemple : le ramassage des déchets, le transport, l'éclairage des rues, la police municipale, les écoles.

Les habitants et les associations s'engagent à :

- Parler et échanger sans mentir.
- Respecter les différents avis.
- Répondre aux besoins du maximum de citoyens.
- Trouver une solution adaptée pour tout le monde.
- Respecter l'environnement et l'écologie.

Pour que cette charte de la participation citoyenne reste de qualité, les informations doivent être d'actualités.

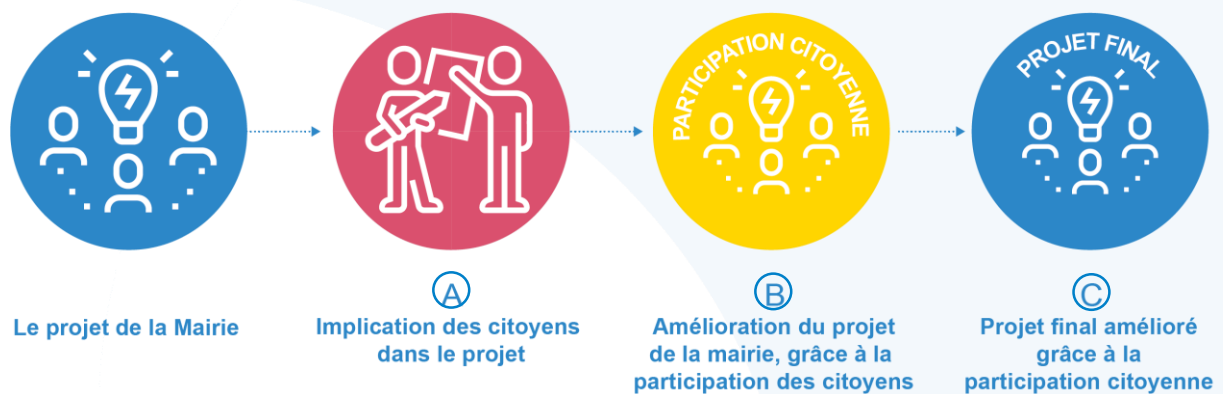
Elles sont mises à jour régulièrement.



Cette charte rend officielle la participation citoyenne.

La mairie d'Annemasse a toujours pris en compte les avis et les besoins de ses citoyens.

Cette charte confirme la volonté de la mairie d'Annemasse d'impliquer les citoyens dans les projets de la Ville.



Participer aux réunions de la participation citoyenne vous permet :

1. D'aider les élus à prendre les bonnes décisions.

Les élus feront attention que les projets répondent aux besoins des habitants et de la ville.

Les habitants ont un rôle d'observateur sur les décisions prises.

2. D'être valorisé en tant que citoyen.

Les habitants connaissent leur environnement mieux que n'importe qui.

Il est donc important pour la mairie de leur demander des conseils.

3. De participer à la vie de votre ville.

Discuter et rencontrer les habitants et les élus.

Participer aux évènements et aux actions d'Annemasse.

La participation citoyenne est importante pour les élus de la Ville d'Annemasse car :

1. Les citoyens peuvent partager leurs besoins et leurs envies.

Les élus ne connaissent pas forcément les besoins et les envies des citoyens.

En écoutant les citoyens,

les élus peuvent mettre en place des projets adaptés.

2. Elle permet de créer des associations.

La mairie a besoin des associations pour défendre des projets et mettre en place des évènements.

3. Elle rend plus visible les actions et les initiatives des associations.

Les bénévoles peuvent participer plus facilement aux actions.

Les associations peuvent créer plus facilement des actions.



Création de nouveaux outils

L'ancienne charte de 2016 a permis de créer des outils pour que les citoyens et les élus travaillent mieux ensemble.

Par exemple :

- **Les rencontres qui s'appellent « Parlez-Nous Franchement ».**
Ces rencontres permettent de poser des questions et discuter avec les élus, dans votre quartier.
- **Des procédures.**
Les procédures sont une liste de règles à suivre.
Par exemple : pour interdire les voitures dans le centre-ville.
- **L'application sur téléphone mobile « mobile Clic Annemasse ».**
On y trouve plein d'informations comme les actualités de la ville, la météo et les sorties.
- **Le Conseil Citoyen du Perrier.**
C'est une réunion où les habitants discutent pour améliorer leur quartier du Perrier.
- **Le lieu la Bulle.**
C'est un endroit créé par les citoyens, où tout le monde peut aller.
- **Le forum des associations.**
C'est une réunion pour connaître les associations de la ville d'Annemasse.

Cette nouvelle charte permet de développer de nouveaux outils, plus modernes.

Par exemple :

- **Le site internet imaginons-annemasse.fr**

Il permet d'échanger et de partager ses idées plus facilement.

Il est utile en plus des réunions et des projets.

Il permet de partager ses idées de chez soi, sans se déplacer aux réunions.

- **D'autres outils pourront être créés grâce à vos idées.**



Conclusion

Cette nouvelle charte permet de continuer le travail et les actions faits par la mairie d'Annemasse depuis plusieurs années.

Elle a été construite avec les citoyens, les élus et les services de la mairie.

Elle permet d'expliquer aux citoyens comment fonctionne la participation citoyenne à Annemasse.

La participation citoyenne c'est quand les citoyens sont invités à partager leurs idées pour améliorer leur ville.

Dans cette charte on trouve :

- Toutes les informations sur la participation citoyenne à Annemasse.
- Le rôle des citoyens, des élus et des services de la mairie.
- Comment participer aux réunions et partager ses idées.
- Les règles et les valeurs à respecter.
- Les exemples d'actions et d'outils qui sont créés grâce à la participation citoyenne.

Pour partager ses idées plus facilement, on peut aussi aller sur le site [imaginons-annemasse.fr](https://www.imaginons-annemasse.fr)

Les réseaux sociaux de la Ville d'Annemasse :

Facebook : [@annemasse.officiel](https://www.facebook.com/annemasse.officiel)

Instagram : [@annemasse_maville](https://www.instagram.com/annemasse_maville)

LinkedIn : [Ville d'Annemasse](https://www.linkedin.com/company/ville-d-annemasse)

Le site internet de la Ville d'Annemasse :

www.annemasse.fr

Le site internet pour la participation citoyenne :

www.imaginons-annemasse.fr



Document validé en Facile A Lire et à Comprendre (FALC) via l'Udapei 74,
par les experts FALC de l'association Nous Aussi Vétraz Monthoux :
du foyer de vie Les Oliviers et de l'ESAT Le Monthoux.
©European Easy-to-Read Logo : Inclusion Europe